

Image not found or type unknown



## Changer une entreprise sans consulter les copropriétaires

Par **Lepont Marie**, le **26/10/2017** à **12:54**

Bonjour, une entreprise a été choisie lors de la dernière AG pour faire des travaux. Cependant, cette entreprise a fait faillite et le syndic en a choisi une autre pour le même montant. Le syndic a-t-il eu le droit de le faire sans prévenir ni consulter les copropriétaires ? Merci pour votre réponse.

Par **youris**, le **26/10/2017** à **14:03**

bonjour,  
le syndic a peut-être demandé l'accord de votre conseil syndical ?  
salutations